MPHINES ET PUBLICE. TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON. imprimeur de l'état de la louisiane,

" Il faut que l'UNION soit conservée." SAMEDI MATIN, S MARS 1882.

### POUR GOUVERNEUR: J. B. DAWSON.

CANDIDATS POUR LA CHAMBRE J. F. Canonge-Louis Allard-M.W. Hoffman. Louis A. Nadaud. On your prie d'annoucer M. John N. Duncan comin

can lidat, pour la plac, de roprésentant à la législature-INTERIEUR.

Nouvelle-Orleans, 2 mars. Après une assez longue attente, les nouvelles se suceddent ici, de différents points, avec beaucoup de promptitule. Mereredi, c'étaient des journaux du Havre du S j. u li, du 14; nous continuous nos extraits de ceux-ci; et h er, nous avons reçu une liasse da Censor de Vera-Cruz du le 3 janvier junqu'au 14 fevrier, inclusivement, nous n'y remarquons rien de bien important.

Les candidats à la présidence du Mexique, soutenus par le parti fédécaliste, sont MM. le général A. L. de Sunta-Anna, de Vera-Cruz, Valentin-Gomez Farias, de Jalisco, Juan Pablo Anaya, di meme état, Juse Salgado, de Micheacan, Luis Cortazar, de Guanajuato, et Jose Jo-aquin Herrera, de Vera-Cruz. Les femilles de Mexico du 9 annoucent, d'après les correspondances de l'intérieur, que les élections se poursuivent avec le plus grand ordre dans la plupart des états; le Columna de la Federacion, journal de cette capitale, ne doute pas, d'après les infor-mittons qu'il as que le génaral Santa-Anna ne soit élu. ttu uit an vec-president les opinions sont partagées, mais on parle beaucorp de V. G. Parias, Pan des fondateurs de la félération, et chui qui par ses efforts et son zèie a été cause de la ruine de l'al ninistration de l'usu pat ur à Lie it eis.

A côté de ces détails rassurants, nous trouvons un art :le du Fanal, du Toluca, du 2 février, qui parle d'une arrespondance officielle fort animée, entre les autorités de Zicatecas et le ministère des rélations, au sujet de la conviation de Zavaieta, dont le gouvernement demande l'exéotton, à quoi se refuse l'état de Zacatacas. Cette correspondance se fait remarquer par un ton de violonce et d'emportement vraiment déplorables, car il pour ait en réselter de nouveaux troubles. De telles questions devraient a : contraire être discutées avec calme et maturité; d'autant plus que dans ce cas il ne s'agit pas d'in étets personnels. On espère toutefois que les élections se feront dans cet état comme dans les autres.

La réunion du corps du capitaine Barberena aux troupes commandées par l'inspecteur général, dans l'état de Tamaulipas, a mis fin aux dissentions dont cet état était encore menacé. D'un autre coté, les corps qui étaient sus les ordres du colonel Alvarez et du généra. Montesdeoca, dans le sud, se sont réunis à l'armée de Bravoe convention a été signée, le 18 décembre, à Guerre ro, dans les cavirons de Tistla, entre Alvarez et Bravo-Arasi la pacification de la république, grace à la présent du président Pedraza, marche à grands pas.

Un projet de loi sommis à la législature d'Oajaca, par Le gouverneur de cet état, a pour objet de readre] any stes du trop infortuné général Guerrero les honneurs que 1 pat ie doit à ses plus fidèles serviteurs. Il est temps, effet, de stymatiser d'une éternelle infamie les assassins da soldat vertueux, du citoven si probe et si dévoue à son pays, qui méditait pour lui toutes les améliorations dont sa tuation actuelle est susceptible.

Le Telégrafo du 11 février, annonce l'arrivée à Mexic da M. le baron Deflaudis, ministre plénipo entiaire de S. M. le roi des Français. Un autre envoyé français est é alcinent arrivé dans cette capitale, c'est M. Charles Vea ski, porteur des traités conclus à Paris avec le chargé

comanission de l'aguntamiento et une multitude de citoyens doit s'attend.e à une opposition formidable d'uns la chambre doit s'attende à une opposition formidable dus la chambre de routers à sont portés à sa rencoutre, et ont été l'attendre à des représentaus, et que l'Escaut redevienne libre comme il l'était par le passé.

Le beile conduite qu'il vient de tenir; des salves d'artillere, des réjonissances universelles, ont signalé son entrée durs la ville héroique.

A Monsieur PEditour de l'Abeille,

doit s'attendre à une opposition formidable dans la chambre des représentaus, et que l'Escaut redevienne libre comme il l'était par le passé.

"Nos troupes s'arglomèrent sur nos frontières, et sont parfaitement disponées à recevoir l'armée hollandaise, si elle tente une expédnion sur notre territoire.

"Les lettres recues de Hollande depuis deux jours sont beautoup moins bellique uses que celles du commençament de la sermaine. Il semble que le roi Guillaume expère

Monantes.
En qualité de votant du faubourg Marigny, permettex in a de protester contre l'article publié sur vo re feuille d'iner, signé un votant d'en bas. Four ma part j'ai l'inten-tion de voter pour M. John Gillson, pour être un de nos Parir, 11 janvier.

Parir, 11 janvier.

Nous avons reçu, dit le Globe end Traveller, de singulières nouvelles sur la conduité de l'amilia Ricord, communn que de co candidat lui assure leur estime; et sa capaciet son désir de contribuer de bien mble en capaciet son désir de contribuer de bien mble en capacir présentans; et je puis dire avec assurance que beaucoup de personnes dans cette partie de la ville, sont disposées

de voir très incessament un soulèvemant gé a ral des pati-

On écrit d'Orenze, aous craignons chaque jour de voir ce ator dans notre province des troubles contre le gouverne-ne at du Roi, car elle fouche au l'ortugal et aux contées de royaume les plus exaltées en faveur de don Miguel; de plus nous avons une infinité de couvens et de prêtres qui travaillent activement à la cause de l'infant. Les admirestrations supérioures sont bodos, mais les subalternes très-manvaises, et on ne pout en aucune manière compter sur elles. Les lettres de la Carlogne annoncent que le Carlos et que des sé litions ont éclaté dans plusieurs lo-

Les lettres de la Corogne et du Ferrol contiennent les mêmes appréhensions. Copondant la grande majorité est portée pour le nouveau système. On doit s'attendre in-cussament à des événemens de la plus grande importance. NOUVELLES DE LA HOLLANDE. PARIS, 13 JANVIER.

rés par voie extraordinaire, maréchal Gérard garnison, s'il s'engageun ses alliés, et la réponse du gene

.4 M. le baron Chasse, général d'infanterie.

Au quartier-général de Berchom, le 27 décembre 1832. le courant de 1833 nous varro

Monsieur le général, Je m'empresse de vous annoncer que, d'après les instruc tion que je viens de receptoir de mon gouvernement, je suis autorisé à vous renvoyer en Hollande, aînsi que toutes les Nos éarivains politidues, MM. Funck et Frecisen, sont toujours qui et autorisé à vous renvoyer en Hollande, ainsi que toutes les troupes qui étaint sous vos ordres, sous la condition expresse que tous les officiers et soldais compris stans la capitulation, prendrent ainsi que vous, l'engagement fornel du ne pas porter les armes centre la France et se alliés, et nominément contre la Belgique, lent que les armagement à intervenir entre cette dernière puissance et le Hollande ne seront pas felta. Et vous acceptez la proposition que j'ai honneux de vous faire, je desneas sur-le-champ des ordres pour que vous sovyez, vous et vos troupes, dirigés sans délai sor la frontière de Hollande, ou ves armas vous sorpent. L'est ainsi que tous le pour que vous sovyez, vous et vos troupes, dirigés sans délai sor la frontière de Hollande, ou ves armas vous sorpent. L'est ainsi que tous le possonne que vous caur que vous faire, je dois vous prévenir que du le donater, a sur-le-champ envoyée à tre possonne que l'erdre de vous faire condeire à Dunkerque, vest et vos troupes.

Nos ésrivains politidues, MM. Funck et Frecisen, sont toujours détenus au senset; cependant ils sont amplement tous les moyens que veu en une senset grand nombre, étant jelonx de leur faire purvenir tout ce qu'il faut pour leur rendre la privation de la liberte supposablé. C'est ainsi qu'une privation de leur faire purvenir tout ce qu'il faut pour leur rendre la privation de leur faire purvenir tout ce qu'il faut pour leur rendre la privation de leur faire purvenir tout ce qu'il faut pour leur rendre la privation de leur faire purvenir tout ce qu'il faut pour leur rendre la privation de leur faire purvenir tout ce qu'il faut pour leur rendre la privation de leur faire purvenir tout ce qu'il faut pour leur rendre la privation de leur faire purvenir tout ce qu'il faut pour leur rendre la privat

tenvoi de la citudelle en Hellande, l'ai sont le commandement da prince de Varsoyle, pou april chonneur de voir mierse. Monsieur le maréchal, que je ac sus nullement autorisé à souscrire à un parcil engagement et qu'en conséquence je me trouve dans la nécessité de subir, avec mes terres le sort que le gouvernement français nous destine de le pas.

Le général d'in Baron Chasse.

Baron Citesse.

Sur quoi, ajouto le general Chassé, dans la déépehe rapportée par le journal adiandais, nous avons reçu hier l'ordre de nous rendre à Dunkarque. Le général-major de l'avange est partice matin les la prantère colonne, forte d'environ 2,400 homanos, composité de la 10c. et de deux compagnies de la 2c. afdeeling d'infanterie sous une ferte escorte. Quant à moi, je me mettrai en route demain de bonne houre, avec la deuxième et alemière colonne, composité de la colonne de la colonne de la colonne, composité de la colonne de la colo

Le temps me manquant actuellement, j'aurai l'honneur d'envoyer, de Beuxerles, à V. Exc., les propositions que l'aurai à faire pour accorder des 16 ompensée militaires. A l'instant je reçois la triste nouvelle que le colonel de Guanino est mort hier soir à l'hôpital d'Anvers des suites avec cautionnement, payable au juge de la pa-

On lit dans le Libéral, sous la rubrique d'Anvers, o janvier, ut neures et tiemie au son: "L'arrestation du navire autrichien *Rouleslau*, capitain "L'arrestation du navire autrichien Roulestau, capitaine Gaspeich, auquel les cannonières bolandaises ont intimé l'ordre de retourner à Anvers, est un événement d'une importance telle, que tous les consuls résidant dans nos murs en ont immédiatement exédié la nouvelle par courriers à leurs gouvernmens respectifs, et que plusiars négocians ont fait partir des estafettes pour Berlin, Vienne et Francfort. Tous ces départs ont eu lieu entre six et dix heures du

M. le capitaine Gasperich, qui, cet après-midi, était l'objet de la curiosité publique au café suisse, a raconté que l'officier commandant les canonnières, qui croissient hier entre les forts démantelés de Saefting et Saint-Martin, lui avait signifié qu'aucun navire curopéen ne descendrait et ne remonterait plus l'E caut, et cela jusqu'à ce que la Hollan le cutobtenu la satisfiction qu'elle sollicite vainement depuis deux ans et plus, de la part des puissances

continentales. Cet événement important était aujourd'hui à l'ordre du jour, et l'invasion dont nos voisins semblent nous menacr depuis le départ de l'armée française n'était plus rien à côté de la nouvelle du jour. Hier, en raisonnant sur l'immence de la guerre, on le

laisait en plaisantant, et, ce soir, en causant sur les con-séquences de l'interruption de la navigation de l'Escaut, on a les traits tirés et la figure d'une aune."

—On écrit de Saint Peters'o 11g, le 22 décembre:
"On sait depais long-temps le que l'empereur a abandouné toute l'affaire belge à la décision de son beau-père le soone foute l'attaire beige à la décision de son beau-père le roi de Prisse. En général on n'attache pis une grande importance à l'issue de catte affaire, parce que l'on cet convaince que la Prisse ne permettra jamais qu'une guerre éclate. On va jusqu'à d'ire que plusieurs régimens qui sont a tuollement cantonnés en Pologne seront rappelés dans l'intérieur. Le sénat est plus que jamais occupé d'améliorations in évieures. (Mercere de Sonabe.)

inns in éveures. (Mercure de Sonabe.)

On mande de Saint-Orner, le 5 janvier:

'La première colonne des prisonniers hollandais qui laisment part e de la garnison de la citadelle d'Anvers est arrivée à une heure en notre ville au nombre de 3,000, escortée par un bataillon du 11e léger et un déta hement du 4e classeurs. Une foule considérable s'était portée à leur repontire et l'attention en notre lus caracters.

ou de chasseurs. Une foule considérable s'était portée à leur rencontre, et l'attention se portait avec avidité sur ces étrangers p. o égés par nos braves soldats.

"La s sconde coloune de 1,600 homm s, arrivera demain, escortée par le 5e de ligne et un détachement du 4e chasseurs. Ces prisonniers seront répartis comme suit:1,000 hommes à Hesdin, 800 hommes à Béthune, 347 marins à Aire, 2 300 à Saint-Omer, compris 54 officiers, l'état-major et le général Chassé. Les deux baraillons (c oument à Lille rout y passeu la round du l'aire de la inserté Saint-Omer, Lille pour y passer la revue du Roi, et laissent à Sain-Omer-le nombre d'homnies nécessa res à la garde des primoulers, en att udant l'arrivée d'une garnison dont les régimens ne sont pas encore désignés."

On écrit de Bruvelles, 8 janvier: "M. Le comte de Cornelissen père est parti hier soir pour

Londres, chargé d'unne m ssion spéciale. "La fermeture de l'Escaut est l'événement qui occupe ous les espeits. Cette mesure du roi Gui laume a fait naître trop d'alarmes en Belgique pour que notre miristère puisse continuer à suivre la ligne de temporisation et de négocia-tions qu'il affectionne. La question de l'Escaut est popud'affaires mexicain, et qui vont être soumis à la ratification du gouvernement.

Le général Santa-Anna, qu'on ne désigne plus que sous le général Santa-Anna, qu'on ne désigne plus que sous le général Santa-Anna, qu'on ne désigne plus que sous le général Santa-Anna, qu'on ne désigne plus que sous le général Santa-Anna, qu'on ne désigne plus que sous le d'une marche plus énergique et plus ferme. Déjà on parle d'une sommation à la conférence, pour demander l'exécusible natale. Le 2 fevrier. Le dommandant de l'état, une

beau soip mont bellique uses que celles au commengement de la semaine. Il semble que le roi Guillaume espère qu'apès la fermeture de l'Escaut, l'agression à main armée viendra de notre part, et peut être n'a-t-il pas toit de penser amsi; car je ne vo s pas de ministère possible en Belgique, qu'il ne repousse par les armes cet acte d'hostilité. "

dant de Pescadrs russe de la Méditerrande; tandis que l'Alemas a introduit un bill pour autoris re le mous estante de contribuer à bien pub e ne peuvenit et son désir de contribuer à bien pub e ne peuvenit et son désir de contribuer à bien pub e ne peuvenit et son désir de contribuer à bien pub e ne peuvenit et son désir de contribuer à bien pub e ne peuvenit d'autorité de devoir ont été depuis plusieurs années. A xerer une surveillance active sur les intérêts et la prospère pour nous représenter dans la législature de l'état; où sit y est élu, it pourra mettre et pratique les principes pour nous représenter dans la législature de l'état; où sit y est élu, it pourra mettre et pratique les principes indignes de ce corps out étaindonné le qu'il a professé jusqu'à présent.

L'appeier Monsieur, que vous ne vous refuseres pas l'insertion de cette lettre. La prossière attaque faite contribuer à genéralement excitée.

Votre très-humble serviceur,

Votre très-humble serviceur,

Votre très-humble serviceur,

N. Homse de l'État de la Louisiane.

M. Thomas a introduit un bill pour autoris re renouvellement des pronches des bonds de l'État dans la samment de devoir ont été depuis pour autoris re renouvellement de la pronche de la Louisiane.

M. Thomas a introduit un bill pour autoris re renouvellement de la pronche de la Louisiane.

Ordennée l'Anterior de la Louisiane.

M. Lacoste a donné avis qu'il mtoré trait un bill relatif aux ventes à l'encan des biens immobilites situés dans les suites du ferse qu'il a biten qu'il a biten qu'il sa bien qu'il sa bien qu'il sa siten du ferse qu'il a professé jusqu'à présent.

L'appendent le l'état de la Louisiane.

M. Lacoste à l'état de la Louisiane.

Ordennée pl'aux ventes à l'encan des biens immobilites situés dans les suites du ferse qu'il a paroisse du premier district judiciaire.

Contient de la Louisiane.

M. Lacoste à l'état de la Louisiane.

Condami qu'il a suite que l'Anterior de la coursiance de leur principe de qu'il a biten qu'il a suite qu'il a suite qu'il a suite qu'il

Un habitant d'en bas du 5c, quartier.

Mossieur l'éditeur,
Veuillez annoncer dans votre prochain numéro que M.

Jones, neueré diffeur du Mercentife Adretiser sera soutenu comme candidat, pour représentant à la législature par une infirmité de MINEURS.

ENTERIEUR.

FRANCE.

PAR , 13 Janytzz.

-Une lettre de Londres, annonce que le prince Talleyrand voit assez fréquement le roi Joseph Napoléou. Les naports entre ces doux personnes es datent de loin. Joseph Napoléou. Les naports entre ces doux personnes es datent de loin. Joseph Napoléou. Les naports entre ces doux personnes es datent de loin. Joseph Napoléou. Les naports entre ces deux personnes es datent de loin. Joseph Mapoléou. Les naports entre ces deux personnes es datent de loin. Joseph Mapoléou. Les naports entre ces deux personnes es datent de loin. Joseph Mapoléou. Les naports entre ces deux personnes es telegen qui en en suit de ses différends avec le gouvernement belge, nais qu'elle récleme trois choses comme superluminaires : d'abord que l'embargo en vertu duquel les bâtimens de ses sujets sont détonus d'ans les ports anglais et français soit levé, àtasi que l'endre qui autorise les croleux des naports anglais et français soit levé, àtasi que l'endre qui autorise les croleux des côtes hollandailes, soit abandonné; enfin que les duffarons points de l'Espagne n'annoncent que des craintes de voir très incessament un soulèvemant gé r'il desputi.

ALLEMAGNE.

## ALLEMAGNE.

ALLEMAGNE.
FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, 4 JANVIER.
(Correspondance particulière du C'institutionnel.)
Bruit d'un congrès.
Le bruit d'un congrès qui dont s'assembler dans notre ville, pour remplacer celui de Löndres, commence à prendre de la consistance. C'est le corps de la fédération germanique qui, on dernier lieu, doit être entendu sur la question des cessions territoriales et des équivalens dont il est question dans les protocoles de Londres, et l'on peut affirmer d'avance que la diète, influencés par l'Autriche et par la Prusse, ne se résignera point à jouer dans cette affaire un rôle absolument impassible. D'un autre côté, il est à croire que lesdites puissances se serviront de l'assemblée

rôle absolument impassible. L'un autre côté, il est à croire que lesdites puissances se serviront de l'assemblée fédérale, soit pour provoquer, par son organe, de nouveaux letards, soit pour accélérer une décision de finitive, ou même, selon les circonstances, une rupture ouverte.

On partage d'autant plus cette manière de voir ici que, malgré, l'évacuation de la Belgique pur l'armée f. ançaise, le corps d'observation prussien, échelonné sur la Meuse, ne parait pas devoir être dissous. On rapporte à ce sujet que les contrats de fournitures pour les vivres et le fourrage 446 prolongés jusqu'en mate, et que les officiers mariés ands aux envi ons de Creweld, on

Des paris plus ou manuelle courant de 1833 nous various per des troupes étrangères, sans que cependant il ait été déterminé à quelle nation elles

appartiendront.
Nos écrivains politidues, MM. Funck et Frecisen, son

j'ai reçu l'ordre de vous fains condeire à Duskerque, vess et toupes.
Il cover, Monsieur le général, l'assurance de ma considération in pies distingués.
Le merchie commandant et d'article de ma considération in pies distingués.
Le merchie commandant et d'article programative de l'examé approximativitément à 80 millions de floriss. Copendant il parait qu'il n'a pas encore pu tomber d'accord d'accord d'article d'article programative et les entrepreneurs sur les conditions, et particulés :

Nes merches commandant et d'article programative et les entrepreneurs sur les conditions, et particulés de l'examé d'article d'articl

sent da prince de Varsovie, pou ap-de soncort avec la Prusse et l'Autriche,



(Par au'orité.)

our autoriser le transfeit des biens du mineur Alexis W Il a été permis, à ma démande, aux offisiers de santé, de retourner en Hollande, ils partiront d'ici à la première occasion, excepté le chirurgian-major Croissant, qui sur ses propres instances, m'accompagnera, à cause de monétat, inalidif, jusqu'à Dunkerque, où l'on cherchera une occasion de le renvoyer en Hollande, dès que je pourrai me passer de ses soins.

Le temps me manquant actuallement de l'apparation de l'Etat de la Louisiane, les biens du mineur Alexis W. Hontaell. Hootsell, hors de l'Etat de la Louisiane. SECT. 1. Il est décrété pur le Sénat et la roisse Concordia, d'une somme à la satisfaction du dit juge. La dite obligation stipu ant que dans les trois mois qui suivront le transport des dits biens, ils devront fournir une obligation avec un cautionnement suffisant au juge de la Cour des Preuves, dans le lieu où les dits biens auront été transportés, ou à tout autre officier autorisé par la loi à recevoir de telles obligations à l'effet d'assurer la fidelle administration des dits biers, et qu'une copie de la dite obligation sera enrégistrée au bureau du dit juge de la paroisse Concordia. Et que cette loi sera en vigueur à dater de

sa passation. ALCEE LABRANCHES (Signé)

Orateur de la Chambre des Représentan C. DERBIGNY, (Signé) Approuvé le 26 février 1833.

A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Eint de la Louisiane. LEGISLATURE D'ETAT.

PREMIERE SESSION-11ME. LEGISLATULE. JOURNAL DU SEMAT DE L'ETAT DE LA LOU SLANE.

MARDI, 26 février 1-33.
Le sénat s'est réuni conformément à l'ajourn ment.

Mounbres présens: Messieurs Chs. Derbegny, préadent : Benavals, Burthe, Dupré, Hiriart, Lacoste, Le Blanc, Moore, Prudhomme, Saunders, Sloane, Tancy, Thomas

M. Burthe, au nom du comité d'enrolement a inform M. Burthe, au nom du comité d'enrôlement à informé le sénar qu'il avant aujourd'hui remis au gouverneur un bill intitulé : acte pour inco porer la première église et congrégation dans la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.

M. Burthe a rapperté dament en ôlé le bill pour autoriser la compagnie des canaux de Birataria et de Laiourche à rémir ses pouvoirs et son capital, à ceux de la compa gnie de navigation de Lafourche et Terrebonne.

Bills portes à la chambre :

"Acte pour incorpores les fau ourgs des Religieuses Lafayette et Livaudais. "Acte pour autoriser la compagnie des canaux de Bara-taria et de Lafourche à réunir son capital et ses pouvoirs à ceux de la compagnie de navigation de Lafourche et Terre-

Messages de la chambre apportes par M. Pitot son grei La c'ambre a demandé le concours du sénat aux billi Acto pour pourvoir à la vente de l'arsenal dans la ville de Natchitoches. "Acte pour amender l'acte intitulé; " acte son établi e collège de Franklin dans la paroisse St. Landry." Acte pour accorder e rtains pouvoirs au jury de police c la paroisse Pointe-Coupée."

Acte supplémentaire à l'acts pour accorder à S. Van-

ckle le pavilège exclusif de tenir un fery sur le fleuve Mississipi, dans les paroisses Pointe-Coupée et West-l'e Acte pour înc orporer la Banque des artisans et comicreans de la Nouvel e-Orleans.

Une résolution relative aux relations du gouvernemen Qu'un comité de conférence soit nommé au sujet du bill

clain aux jurés servant dans la cour crimm lle. Connie de la chambre : Messieurs Du dessis, Builigny, Cue la chambre avait concouru à la nomi-ation d'un mité de conférence au sujet du pénitentia ro. Comité de la chambre: Massieurs Morgen, Walker, Legendre, Porter, Robin.

Messages du gouverneur apportes par Me Verloin Degruys, son secrétaire privé. Le sécat a été informé que le gouverneus avait appronvé et signé les bills intitolés :

"Acte pour incorporer la première église et congrégation dans la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléan ?"

<sup>9</sup> Acte pour autoriser le transport des biens de Mon-ce : Alexis W. Hootsell hors de l'Erat de la Louisiane." M. Thomas a introduit un bill pour autoris r le renou-clement de la première série des bonds de l'Etat dans la

fectures.

M. Lacoste a obtenu la permission d'introduire un bill pour amender l'acte intitulé: "acte pour définir plus clairement l'organisation, les pouvoirs, et les fonctions des juis de police, approuvé le 20 Mars 1816. Approuvé le 16 Mars 1836.

M. Moore conformément à l'avis qu'il en a donné, a introduit un bill relatif aux licences de jeux.

M. Burthe a demundé qu'on prenue en considération le bill mitulé "acte pour pouvoir au reconsement des votans dans l'Etat, pour fixer l'époque des sessions de l'assemblée générale et pour d'autres objets.

A la section 7me, il a été ordonné que le bill fût déposé s ur le bureau jusqu'à demui i, et qu'il soit à l'ordre du jour

s it le bureau jusqu'à demait, et qu'il soit à l'ordre du jour de prétèrence à tous les autres.

M. Saunders a demandé qu'on prenne en considération le bill pour fournir des armes aux chasseurs à cheval de la Nouvelle-Orléans et aux carabiniers de la paroisse Ascen-

Le sénat s'est dispensé de ses règles et le bill a été adop

ORDRE DU JOUR

Continuation de la seconde lecture du bill pour incorpore la Banque du commerce de la Nouvel e-Orléane. Quelques amendemens y ont été faits. La lecture de la dix-septième section a été interrompue, et le sénat s'es occupé à huis-clos d'affaires exécutives. Après l'ouverture des portes, le sénat s'est ajourné à de nain à dix heures du matin.

MERCREDI, 27 février 1933. Le sénat s'est réuni conformément à l'ajournement. Membres pésens: Messieurs Charles Derbigny, prési-ient; Beauvais, Burthe, Dupré, Hiriart, Lacoste, Le Blanc, Moore, Nicholas, Perret, Prudhomme, Saunders, Sloanc, Tang, Thomas et Weathersbee. Bills portés à la chambre. "Acte pour autoriser à fournir des armes aux chasseurs l'Orléans et aux carabiniers d'Ascension-"Acte relatif aux ventes publiques de propriétés immo-

M. Burthe, au nom du comité d'enrologient a informé sé lat qu'il avait remis au gouverneur le bill pour autoriser la compagnie des canaux de Barataria et de Lafourche à la compagnie des canaux de Barataria et de Lalourche à réunir ses pouvoirs et son capital à ceux de la compagnie de navigation de Lafourche et de Terrebonne.

M. Moste à présenté une adresse au gouverneur, demandant la destitution de François Xavier Martin, un des juges de la cour suprême, à cause de son âge avancé et de

Ordonné qu'elle soit imprimée, Ordonne qu'ele soit imprimee.

M. Lacoste, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a introduit un bill pour autoriser les juges de paroisse dans e premier district judiciaire à faire les ventes à l'encan dans a ville de la Regwelle-Orléans.

Le sécat s'est dispensé de sos règles, et sur motion de M. Hiriart, ce bill a été amendé de manière à rendre les lieutestimes motors des

spositions générales. Le sénat s'est **accore** dispensé do sos règles. Le bill a subi **E troisième** lecture et a été adopté. Sur motion de M. **Thomas**, le titre a été amendé comme Acte relatif aux vontessi Pencan des biens immobiliers.

M. Thomas au nom du comité nommé au sujet de la pétition des habitans d'Alexandrie, a rapporté le bill sui-

Acte pour établir des maisons de joux à Alexandrie. Messages de la chambre apportés par M. Pitot, son gref-La chambre a d de le concours du sénat aux bill

Continuation de la seconde lecture de l'acte pour incor our la Banque du commerce de la Nile-Orléana. L'appel nominal ayant été demandé au sujet de l'amen-den ni offert par M. Burthe, à le 33mg section, a donné

e résultat suivant : l'our l'amendement, Messieurs Beauvais, Burthe, Du Tour l'amendement, Méssieurs Beauvais, Burthe, Dupré, Lacoste, Leblanc et Taney—6 voix.

Contre l'amendement, Messieurs Hiriart, Moore, Nicholas, Prudhomme, Sloanc et Thomas,—6 voix.

L'amendement qui consistait à ajouter, "que si la compagnie ne pouvait pas s'accorder avec le propriétaire ou les propriétaires" les mots " de terres situées hors de la ville de la Nouvelle-Orléans et de ces faubourgs incorporés et non incorporéa," a été reieté.

rés et non incorporés," a été rejeté. Sur motion, le sénut s'est ajourné à demain à dix heu-

# PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expedies.

Navire Galates, Jannessen, Hamburg, J. A. Merle & co.
Burque David Cannon, Cain, Liverpool,
Donniston & Co.

Brick Export, Perkina, Boston, Harsod & Quarles.
Goël, Elizabeth, Jacques, Vermillion, Capt.
Goël Cora, Carson, Charleston, J A Barrell.
Arrives.
Bateau de remorque Pocahontas, du Détour, avec les bricks Clio et Panama, et la Goëlette Hope & Esther.
Brick Clio, Kelly, de Tampico.
Goël Hope & Fisher, Dridley, de Nassau.
Brick Pactolus, Blanchard, de la Havane.

LE bâtiment SARAH et CAROLINE du Havre de se procurer leuis permis et recevoir leurs marchandises

The COURS de la farine franche est aujourd'hui de 5460 par baril; d'agrès le tarif, les boulangers doi vent donner, pendant la somaine prochaine, (à partir de lundi) 49 onces de pain pour un escalin. 2 mars.

CAZADORES DE ORLEANS. H ABIENDO fallecido el miembro honorario y funda-dor de esta compañía, Dn. SIMON CUCULLU, deberán los individuos que la componen reunirse á las 3 de esta tarde, en la Fonda de la Marina, armanento completo y morrion con pompon, para asistir á sus funerales.

Por órden,

RAFAEL PEREZ, 2 de marzo-1

A VIS.—Après une absence de quelques mois dans une de nos villes, Mr. J. C. GARDETTE, Dentiste, a Fhomeur d'annoner aux habitans de la Nouvelle-Orléans et du voisinage, qu'il vient de nouveau séjourner ex cette ville et offre ses services aux personnes qui peuvent en avoir besoin. Mr. G. croit convenable de prévenir qu'il se propose d'adopter, pour l'exercice de sa profession, un plan différent de celui qu'il a suivi jusqu'à présent, et qu'il a pris ses arrangemens en conséquence. Deviensent a pris ses arrangemens en conséquence. Dorénavant il désire, autant que possible, foire toutes les opérations chez les rue Dauphine, No. 175, et ne se transporter au domicile des personnes qui ont bosoin de ses services, qu'en cas de maladie ou autre cause semblable. Evidenment le malade est plus à son aise et l'opérateur plus certain du succès, quand l'opération], e fut chez le dentiste cù il a tout ce qu'il his fant nous servicies que déstable d'aus consettion sebuyent. duina i operations for circle a dum operation souvent but faut pour satisface aux details d'une operation souvent del cate. M. G. a l'intention de rester plus constamment à la Nouvelle-Orléans ; il aj autera qu'il est trop opposé au ystème genéral de charlat in vie mis en œuvre dans les journaux, pour l'adopter même dans le sens le plus limité. Il se contente de prévenir que son domicile est rue Damphine. No. 135, entre Toulouse et St. Pierre, où l'on peut le consultre touche interes de l'entre de les consultres de l'entre d consulter tous les jours dans l'exercice de sa profession, de 9 houres du matin à 2 houses de l'ap ès-mid, et de 3 à 5

A VIS. -VR. ROUMAGE, devant partir dans les pre-Anners jou. s d'avril precham, pour faire un voyage en Europe, prie les personnes qui lui doivent de solder leurs comptes d'ici au 31 du courant, et celles auxquelles il peut comples d'ici au 31 du courant, et celles auxquelles il pout devoir sont invitées à se pue senter, d'ici à la même époque, pour être soldées. Son fière, Constant Rounage, sera chargé de sa procuration durant son absence. Son magasim continuers toujours d'être assortien toutes espèces de vius de Bordeaux, rouge et blanc, en barrignes, tiergors et caisses; Champagne, Inqueurs, amisette, fruits à l'eau-de-vie, & c. & c. & c.

ve, &c. &c. &c. 2 mars.

E soussigné à l'houneur d'unormer le public de cette

A ville, qu'il a reçu, por les dermers acrivages de France,
les uttelles suivants. Timbanies d'argent, assorties de grandeurs; hudiers do, converts do, sucrier do, enfetières do. dans les pius nonveaux modèles, couteaux de table, garmes en green paver \$40 en avril 1834 et \$10 en avril 1834 et \$10 en avril 1840 en avril 1834 et \$10 en avril 1840 en

N déparquement du pick Marengo, de Liverpool, un asso tunent complet de fayences, parmi lesquelles se souvent des articles convenables pour le marché mexicair, ay at droit as drawback. En magasin, fayafice tine, Purple bleus, Willow bords bleus et verts &c.

Vert with fines et communes, porcelaine française et an-Ver ries fines et epinimunes; porceione de spierres à eglaise, jarres de toutes grandeurs, ainsi que des pierres à vendre car Vr. AlCARD, nitrer. A vendre par Vr. ARCARD, 2 mars Rue de la Levée No. 36. P. E. & O. SORRE

PLUMES DUNE QUALITE-TRES-SUPERIEURE

ES SOUSSIGNES viennent de recevoir deux-cents
mille plumes—comme suit:

No. 100 James 5,000 che de la grossen " opaques plumes de cygne.

" 70 James,
" Claires 15.000 " Claires
" Opaques
" 60 Jaunes. 20,000 15,000 " Claires, Opaques. 60 50 25,000 10,000

10,000 ,, 50 8,000 communes pour les écoles. AUSSI 5,000 Plumes de cigne d'une qualité supérieure, jau-nes, opaques, à vendre en gros et en détuil à des prix très modérés par E, JOHNS et Co. 2 mars. rue de Chartres No 113, et encoi-

gnure de Camp et Commune.

VINS, EAUX-DE-VIE, &c.—En débarquement des barques Zilia, de Bordeaux, et Cavalier, de Marseilles, à vendre par les soussignés:

30 pipes et demi-pipes eau-de-vie de 4ème preuve, marque de J. J. Dupuy & J. Braud; 115 barriques vin, diverses qualités; 200 exisses vin de Médoc; 700 do. vin blanc en beuteilles et demi-bonteilles; 50 barils vinaigre de vin blanc; 2 barils fromage de Gruyère; 10 barils sardines confites. Par le Cavalier, de Mrseille, 200 caisses vin de Muscat; 300 paniers huile d'olive, surfine; 10 baies et 39 jarres amandes; 300 milliers bouehons &c.

P. E. & O. BORBE.

P. E. & O. SORBE. COUR DES PREUVES.—Fente par te Régister
des Testamens.—Jeudi, 4 avril 1833, j'exposeral en
vente, à mid, à la Bourse, pour compte de la succession
de feu Marinette Himard, hec. l. un TERRAIN situé au
Nile. Orléans, 1er. mars 1833. faubourg Marigny, rue du Craps, entre les rues Champs-Elisées et Français, mesurant 30 pieds de face sur 120 de

profondeur, mesure française.

Conditions:—Moitié comptant; et la lalance à 6 meis
de crédit, en un billet endoese à satisfact'on, avec hypothéque spéciale. Par ord e de la corr, 2 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.des test. OUR DES PREUVES—Vente par le Régister des l'OUR DES PREUVES—Vente par le Régister des l'OUR DES PREUVES—Vente par le Régister des l'OUR DES PREUVES—Vente par le Régister des vente, ches George Schoveder, au bassin Carondelet, à Inheures du matin, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu David Wright.

Et le même jour, à la même heure, j'exposerai en vente, a maison des bains, sittéest à l'entrée du bayou St. Jean, autrestant à la dita succession.

a maison des bains, situes a l'entrec du bayou Ste Jean, appartenant à la dite succession.

Conditions:—Le mobiler, comptant, et la maison des frais et complet de médicamens simples et comprés, probains à 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction.

Par ordre de la cour.

Par ordre de la cour.

Control ESSIS Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,

Reg. des Testamens. J. Viesce contre Mile. Olive. J. Viesce contre Mile. Otice.

IN VERTU d'un writ de ficir facias à moi adressé
par l'honorable B. Bauregard, juge associé de la
cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposeras en vente, mardi,
12 mars, à 4 heures au principal, un armoire, 4 tables, 4
miroirs, une douzaine de chaisce saisice dans le procès ci-

I. DAUNOY Mershall, \* mars.

sénat aux bills

ch Andrus et d'Ejuges de la cour

a considération le

Etat, le bill a été

Busthe et Saundes votaus dans

a Passemblée gépasé de Messieurs

a Messieurs

a Messieurs

a Messieurs

a Passemblée gépasé de Messieurs

a Messieurs

a

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. DUTILLET PAR F. DUTILLET.

L sera vende le mardi s' Avril, à medi, à la bourse de
L Hewlett, en værtu d'un ordre de la Cour des Preuves,
dans et pour cette ville et paroisse, les propriétés et esclaves ci-après, dépendant de la succession de seu veuve Nicholas Roche, née Ségur.

TALINGA, négre agé de soixante cinq ans, cuisinier.
PELAGIE, négresse âgé de quarante deux ans, cuisinière, blanchisseuse; maladive.
ROSETTE, négresse àpée de quaranta ans, depuis

ROSETTE, négresse àgée de quarante ana, depuis longtems marchande de légumes sur la levée, avec sa fille

Louise, agée de cinq ans.

AGATHE, négresse de trente cinq ans, bonne Llanchis euse, et excellent sujet.

SALLY, négresse de trente cinq ans, bonne blan filscuse, repassense, bonne domestique de maison, excellent

cuse, repassense, bonne domestique de maison, excellen ujet, très falèle. WINNEY, mulatresse de de trente deux ans, blanchis euse, un peu cou'u ière. HELOISE, mulat e se de vingt six ans, bonne blanchis seusse et repussiuse, cuisinière, honne garde malide, suje fidèle, avec ses deux enfans. Valcous, agé de acuf ans, et Colin, âgé de sept ans.
THEODULE, mulâtre de douze ans, fils d'Héloise, bon

ngarner. PAULINE, né gresse do cinquante cinq ans, un peu cuiin ère et blanchis seuse. UN TERRAIN saué rue Dumaine, entre les rues l'oyale et Bourbon, avant soixante pieds de face du coté vord-Ouest de la dite rue, sur cent cinquante pieds de ofondeur; ensemble la maison principale, cuisines et au-

es améliorations. UN AUTRE TERRAIN, sétué à Pencoignure Date phine et Ursuline, avant trente pieds de face à la rue Dau-phine, sur cent vingt de profondeur à la rue des Ursulines; ensemble les batesses et autres améliorations qui s'y tron

UN TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, avant quarante deux pieds de face au côté Nord-Ouest de la dite rue, sur quatre ving: trois pieds de profundeur; ensemble des bâtisses et autres amédiorations qui s'y trouvent. Conditions—Les propriétés padables à 1 et 2 ans—Los esclaves un quart comptant, et le reste à un an, en billets

endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait priement. Les iniqueress en face des p,oprié és qui sont en eurb stones et le pavage aux frais des acquéreurs. Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. I mars -- 22,4ps.

PAR F. DUTILLET. PAR F. DUTILLET.

Lett, en vertu d'ardi 9 avril, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'ardi de la Cour des Preuves, dans
et pour cette ville et paroisse, la montre et les esclaves eiaprès, dépendant de la succession de leu Isidore Roche. MONTRE D'OR ET DES ESCLAVES, 82VO ELIZA, négresse créole agée de 22 ans, bonne blan nisseuse of hon sujet. FELICITE, négresse agécide 24 ans, bonne cuisinière

blanchisseuse et repasseuse.

NELLY, négresse américains, a gée d'environ 20 ans et son enfant nommé Jaru, mulatre agé de 2 ans.

NANINE, négresse créole, agée de 10 ans.

HENRIETTE, négresse orpheline, agée de 7 ans.

JEAN-LOUIS, nègre créole, agé d'environ 50 ans, bon tomelher et laboureur, maladif.

BAPTISTE, nègre créole, agé d'environ 30 aus, ayant une rupture.

ISAAC, nègre créole âgé de 20 ans, cocher et va her. Conditions: La montre complant, les esclaves à 1 et 2 propriété et obtenir de plus, amples renseignemens y cuvent na de termes, en billets endossés à satisfaction et hypolièque suéciale insanté mantité par les lieux, ou à Mr. F. Gillet & Co. rue de lièque suéciale insanté mantité mantité par les lieux, ou à Mr. F. Gillet & Co. rue de lièque suéciale insanté mantité mantité par le lieux, ou à Mr. F. Gillet & Co. rue de lièque suéciale insanté mantité par le lieux, ou à Mr. F. Gillet & Co. rue de lièque suéciale insanté mantité par le lieux, ou à Mr. F. Gillet & Co. rue de lièque suéciale insanté mantité par le lieux de la constant de la constan nèque spéciale jusqu'à parlait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile PAR TRICOUR CANONGE. 'alle e'c, notaire public.

PAR TRICOU & CANONGE.

L sera vendu samedi prochain 9 mars, à la bourse Hewlett, à midi, Deux superbes Terrains, parlaitement situés, étant à deux ou trois fleta du chemin à coulisses,
et dans l'endroit où probaplement sera fait le bassin pro-Le premier mesure 50 pieds de face à la rue des Bons Enfans, entre la rue d'Espagne et Poètes, sur 120 de pro fondeur (mesure fiançaise.) Il est parfaitament entoué Il existe sur le dit terraiu une julie petite maison, bâtic de

puis environ un an, composée de deux chambres, avec che-minées; puits, latrines &c.

Conditions—Six et douz : mois en billets endossés à ba-tisfaction avec by othèque jusqu'à parfait paiement.

Le second terrain est situé rue Aforales, entre l'a rues Mandeville et d'Épagne, à d'ux llets soulement du c'ie-min à coulsses, mesurant 50 pieds de face à la dite rue Morales, sur 113 de profondeur (mesure française.) Conditious-L'acheteur se mestra à la place du vendeu

pour payer \$40 en avril prochain, \$40 en avril 1834 et \$40 en avril 1835, et le reste à 6 moi-, en un billet endos: 6 à

tes brillants et toutes espèces de pierres fines, il fait les échanges de bijoux et d'argentierre, pour du veux or et de la rieffe argenterre. Et il enterprend ansi tout espèce de la rieffe argenterre. Et il enterprend ansi tout espèce de la rieffe argenterre. Et il enterprend ansi tout espèce de la rieffe argenterre. It il enterprend ansi tout espèce de la rieffe argenterre de chequinées, une voiture, un cinax delivres, s.e. &c. La vente commencera à dix heures du matin.

# LOTERIE

DEL'EGLISE EVANGELIQUE FRANCAISE CL.188E No. 6.

D. MALCOLM, friedenr.
30 NUMEROS—4 BALLOTS.
PROSPECTUS: 5,000 1,500 1,000 800 650 500 300 624 PRINDE BILLET, \$1 .- DEMI-BILLET, \$2 .- QUART, \$1.

rue de Chartres, No. 56, 2d magasin CEQU'ON A JAMAIS VU DE PLUS HEU. REUX, A LA NELLE.-ORLEANS!! 3 9 56 GROS LOT DE \$12,000 ET

3 9 57 GROS LOT DE \$10,000 furent tous deux achetés à mon hureau de la loterie duChenumerations deux achetes a mon numeration force quenerin Public, classe No. 22, et ont été payés. Pour de ce fait je renvoye les incrétules au directeur.

Cela prouve deux choses: la première que Ayers est un homme heureux, la seconde qu'il payé à présentation les hillets gagnants. Il y aura des tirages de loterie tous les mardis, nuceredis, vendredis et samedis pendant la saison.

LES GROS LOTS SEHONT DE

nuehons &c. E. & O. SORBE, commerce sous le raison de Du Errhann. Dourne Royale, No. 118

ES sous-signés ont formé ce jour une socié é de de l'action de Du Bertrann. Dourne Royale, No. 118

ES sous-signés ont formé ce jour une socié é de de l'action de Du Bertrann de Le Gen-Nile. Orleans, Ier. mars 1833.

P. DUBERTRAND. EMILE DOUMEING

CHANGEMENT DE POMICILE.

JAMBU a transporté sa pharmacie stuée rue
de Chartres, No. 177, dans la rue Royale, No
123, près la rue St. Louis, il annouce en même teins, qu'i
s'est associé M-Antoine Prats, pharmacien, et que doréna vant toutes les affaires de la dite pharmacie se feront sous la raison de Jamba & Prats, M. J. ose espérer que tous eux qui l'ont honoré jusqu'à ce jour de leur bienveillance vondront la leur continuer.

M. J.A.MILV. M. JAMBU, ANT. PRATS,

le som et l'exactitude possibles. UNE troupe de 12 musicieus, attachees a la compagni des Caradores d'Orléans, offic se services pour jos dans toute autre compagnie militaire, en dans les bals pa blies ou privés. S'adressarà THOMAS BORES,

roignure des rues Royale et St. Philippe, n. 287 \$50 DE RECOMPENSE. PARTIE marronnue de chez le



soussigné dans dernier, la mulairesse nomulairesse de 20 ans, ou LLENA ou ELLEN, àgée de 20 ans, ou LENA ou ELLEN, àgée de 20 ans, ou l'entité d'environ 5 pieds 5 poures, elle est fortement comstraite. Elle es a fortement comstraite. Elle est fortement de se sui le sant la figure, mais quand une marque sur la figure, mais quand une marque sur la figure, mais quand de le marit pro-qu'à cha

La récompense ci-dessus sera donnée à spicange logera la dite malatreme en frison en la conduirach s om maitre, rue Conti, No. 13. L. DAUNOY,
Marshal. A venda per 26 fev J. OGDEN & CO. VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DUMINGUN. L sens vendu aujourd'hui, 3 mars, à sen magasin d'enten, une partie considérable de JOAILLEILE de districtes espècies, pour le compte des intérierés. La varie faite sans réserve. 3 ma s

LL sers vendu Mercredi prochain, 6 Mars, peur on ce de départ, à l'ensoignure des rues Bienyille et Dan-phine, à 4 heures après midi, des meubles de maises, con-sistant en armoires, lits, chaises, tadas, sideboard, bureau.

Conditions-comptant. PAR JACOB LEVY.

L SERA VENDU samedi, 2 mars, à é heares, rue de Chartres, en face l'hôtel américain, nagé les rues St.

Louis et Toulouse, un magnifique assortimént d'ouvrages de marbre et d'albâtre, consistant en vasea, injures, chandel icra, urnes et une quantité d'autres article écablables. 2 mars.

PAR TRICCU et CANUNGE.

L SERA vendu le 20 mars prefiain à midi à la bourse de M. Hew lett, les esclaves suivahe, sa voir Catherine,
Administration 36 and honne cuisimière et blah-Mes de M. Hewlett, les caclaves suivans, savoir Catherine, négresse créale, ágéc-de 36 ans, bonne cuisinière et blanchisseuses; Augustine, négresse créole, âgée de 35 ans, excellente cuisinière et blanchisseuse; Clarice, magrasse créole, âgée de quinze ans, bonne doméntique de maistin bonne blanchisseuse et repasseuse; Cwein, nègre eréole, âgée de quinze ans, bon domestique et un peu madmier. Louis, bon nègre de champ et de jardin et depuis 16 ans dans le pays. dans le pays.

Tous ces esclaves sont garantis excellens et ne sont voi-

Tous ces esciaves sont garantis excellens et ne sont voldus que parce que le propriétaire se trouve forcé de le faire, pour rendre compte à un mineur.

Conditions—Un tiers comptant, un tiers à dix mois et un tiers à douze mois en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les âctes de yente seront passés devant llugues Pedesclaux, notaire aux finis des accuéreurs.

PAR F. DUTILLET. L sera vendu, le samedi 2 mars, à midi, su Café de la L scra v.ndu, le samedi 2 mars, à midi, su Calé de la Nouvelle-Bourse.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Clouet, de cette ville, ayant 64 pieds de face à la rue Piété, ser 113 pieds de profondeur; désigné par le No. 16, au plan du dit faubourg. Ensemble, les édifices qui sont dessats. Payable à 6, 12 et 13 mois de crédit, en billets endos-és à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à final pactment. L'acte de vente sera passé par Octive de Armss. notatre, aux frais de l'acquéreur.

PAR ISAAC L. M'COY.

L SERA vendu, samedi, 2 mars, à midi, au café de

PAR ISAAC L. M'COY.

La SERA vendu, samedi, 2 mars, 3 midi, au café de
la tourse, Peschave mulatresse HARRIET, 2 de
d'environ IS ans, bonne contunère, blanchisseuse, repasseuse et domestique, acclimatéé et pleinement garantie.

Conditions—4 mois de crédit.

37 (4)

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 9 mars processis, il sera vendu à la bourse de Hewicit,
LA BELLE PROPRIETE appart ners ci-devant à M. J. Lucoste, située rue St. Louise et le Dauphine et Bourgegne, mosument au prefrançais 61 pied 6 ponces de face à ladite rue St. Le

120 pieda de profundeur. Les édifices consistent en un belle maison divisée en quatre appartements, deux caronnes et une belle gallerie avec une cuisme double à étage au fond de la cour. Il y a ru outre une batisse en briques sa vant de bucher et de cave. La cour est s'acicuse, lûn briqu-tée en briques du Nord, plantée d'orangers et d'une dénité d'arbastes et de flours. Lés personnes désirant visite la Chart es. Conditions:—\$3000 comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4

ans, à partir du ler. Janvier 1933, avec endoesement à saits faction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paicment L'acte de vente sera passé par Octavo de Armas, costaire public, aux frais de l'acquéureur, lequel sem mis en posses sion le 15 Avril prochain ou auparavant s'il eet possible. Amusements.

Théatre d'Orléans.

### DIMANCHE, 2 mars 1833. LA FIANCEE, Opéra en trois actes, de M. Scrybe, musique de M. Auber. Le spectacle sera terminé par LE COUSIN FREDERICK,

OU LA CORRESPONDANCE, Comédie-vaudeville en un acte, de MM. Em. lo, Arago et Alexandre. art curieux De filer le Berre,

EN FUSION, ET DE SOUFFLER TOUTE ESPECE DE FIGURES ET D'ORNEMENS upéricur à toute chose du même genre qui a paru jusqu'à superiour à toute choac du même genre qui a paru jusqu'h ce jour.

FINN annonce respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera queiques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peat assure une personne a desporée à l'aversione les beaffaurts, que ex pertarde est viaiment digne de leur attention. Le procéde qu'il emploie pour former instantanement des Figures cu des Animans, avec le verre fondo, est un travail extraordinaire continuerte continuerte de company de la la deure de continuerte continuerte de contin

dinaire qui excite l'étonn ment et l'almiration de tous reux qui en sont témoins. Auteune description ne pout fonner une idé du plaisir qu'il procure. Les divers si productions de l'artiste sont à vendre; ce sont des obj d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour d'art tares et curieux, partaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une auue.

Prix d'entrée : Cinquante cents—enfans moitié prixLes billets pour les entrées par abonnement ne peuvent
se transférer, prix \$1. it. The salon est rue de Chaitres, No. 94, et sera of vort depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-mid,

SALLE D'ORLEANS. Sanedi, 2 mars 1933. GRAND BAL PARE ET MAS QUE,

On ne pourra point passer la première porte d'entrée sans faire voir sa contin-marque ou son foilet.

1. F-Les bals continueront tous les samedis jusqu'à la St. Joseph.

SALLE DE BAL

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon. S.IMEDI prochain, 2 mars-Grand Bal Paré et Masqué

PRIX D'ENTREE Cavaliers, \$1. E sieur HATTON a l'houneur d'anno icer respectiveusement au public de cette ville, qu'il vient d'y arriver avec un Tempe d'i lusion, ou grand Cassurana. Il représentera les principales ville de France et les capitales de différents suites toyannes, des ports de met, des ruines, des valions, des ciffits de neigo, des ports its de famille, des ciamps de bataille, etc etc. La faveur remarquable qu'à chècnun dans l'île de Cube ce genre de specancle, de la part de tous les smateurs et comaisseurs qui ont bien voulu honorer de leur présence les expositions de Mr. Hatton, l'a porté à ne rien négliger pour satisfaire les habitans de la Neile. Orlésnis en consequence, il ose conquer sur l'eur patronneze, sinsi que sur la libéralité qui les caractérise et dont tous les artistes étrangers qui s'ajournent dans ce pays emportent toujours des preuves non équivoques. quivoques.

L'ouverture de ce nouveau genre d'exposition se fera innanche, 3 mars, au eife du Globe (1er. étage) rue de

Chartres, No. 43 à six houres du soir.

Prix d'entrée: 4 crealins par personne—moiffé prix pour les entans audessons de dixans. La feuille du jour annoncera de quoi se composera l'expe-

LEGION DE LA LOUISIANE.

ORD E DU JOUR.

CONFORMEMENT aux ordres du Quarties-Général, en date du 25 courant, une élection de gronel de la légion de le Louisiane, aura lieu mardi, dix neuf murs prochain, au bureau de M. l'adjudant, insurenteur général, deunis quarte jusqu'à sere hours de la lieur grane quarte jusqu'à sere hours de la lieur grane quarte pur grane de la lieur grane de la lieur grane quarte la lieur grane de la lieur grane quarte la lieur grane de la lieur grane teur général, depuis quatre jusqu'à sept heures du soir MM. les officiers sont invités à ne pas manquer d'

Le lieutenant colonel commandant Pour copie conforme (Signé) Chs. DAUNOY

L'adjudant-major de la légien J. St. ALEXANDRE 25 fév. On donne avis que les souscriptions au capital de le compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Critéans et Carrollion, seront reçues par les commissaires soussignés, à la banque du Canal, au coin des rues des Magins et Gravier, lundi 18 mars prochain entre midi et 3 hisros, et continueront ouvertes jusqu'à co que mille actio à soient aouscrites. pient sonscrites.

LUNTON SAM. LIVERMORE. L. MILLAUDON. LEVI PIERCE.

14 fer-00-L'ant, la multurese LUCILE, égée de 20 à 22 an actuellement enceinte d'environ 7 on 8 mois. Les capitaines de nayires et de bateaux-à-capeur, sont prévenus de m

PARTIE puntrounne de chez le soussigné dans le mois de décembre dernier, la multitresse nommée EIL. LENA on FILLEN, âgre de 20 ans, taille d'environ 5 pieds 5 pources, elle est fortement construite. Elle r'a sucurira en prison, ou chez la soussignée.

LENA on FILLEN, âgre de 20 ans, taille d'environ 5 pieds 5 pources, elle est fortement construite. Elle r'a sucurira en prison, ou chez la soussignée.

Ver. RAMON OTERO,

L'AROM en l'Alle pources de 20 ans, taille d'environ, ou chez la soussignée.

Ver. RAMON OTERO,

Rue Moreau entre la rue des Français et le chemin à couliance.

Traira—4

In joune homme versé d'ans la domptabilité depuis montrée en prison en la comment de la nome de l'environne en prison en la comment de la nome de la la company de la comment de la la company de la comment de la la company de la comment de la comment de la la company de la comment de la commen